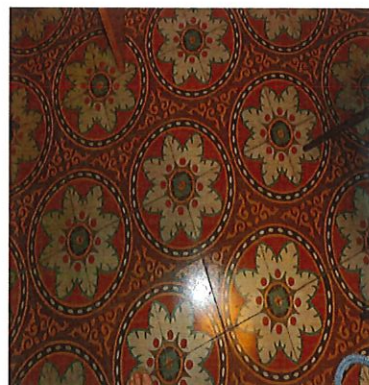


2024



FONTAINE LES COTEAUX



Chers concitoyens,

Le monde marche sur la tête et notre commune n'y échappe pas. Ce bulletin municipal 2024 est toutefois l'occasion de faire un bilan des activités qui ont égayé l'année 2023 et de donner des informations sur la vie communale.

L'année sera marquée par les élections du parlement européen qui auront le dimanche 9 juin dans l'annexe de la mairie de 8h00 à 18h00.

Le conseil municipal remercie tous ceux qui ont participé à la cérémonie des vœux et à notre réunion publique annuelle d'avril.

Bonne lecture



Sommaire du bulletin

Edito du maire et sommaire	page 1
Bienvenue aux nouveaux arrivants	page 2
Rappels administratifs et état civil	page 3
Retour sur 2023	page 4 ,5 et 6
Comptes administratifs 2023	page 7
Présentation du SCOT	page 8
Travaux de voirie	page 9
Election européenne	page 10

Bienvenue aux nouveaux arrivants à Fontaine les Coteaux.

L'habitat de notre commune est à la fois groupé (bourg et lotissement) et dispersé (une soixantaine d'hameaux). La population est d'environ 400 habitants et l'activité essentiellement agricole.

La commune possède un site internet. Il est actualisé au fil des infos reçues en mairie ou collectées par les membres du conseil municipal (travaux, coupure de courant, activités de nos associations et toute nouveauté susceptible d'intéresser les habitants de la commune). Ce site propose une inscription sécurisée afin d'être prévenu par courriel lorsqu'une nouvelle information y est déposée.

Vous trouverez sur ce site toutes les informations communales traditionnelles : les membres de l'équipe municipale ; les délibérations du conseil ; les associations et leurs coordonnées ; les activités annuelles et un peu d'histoire.

Une après-midi par mois le bus « France Services » stationne sur la place de l'église. Vous pouvez y faire toutes démarches avec l'aide de deux référents (administration et social).

La commune est rattachée à la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois qui entr'autres a les compétences Eau ; Assainissement ; Gestion des milieux aquatiques ; Ordures ménagères ; Développement économique ; Sport et Enfance-Jeunesse.

N'hésitez pas à passer en mairie pour toute question, faire connaissance et récupérer tout document pratique (chemins de randonnée, enlèvement des ordures ménagères, aide à domicile Programme culturel etc.).



4 place de l'église
41800 Fontaine Les Coteaux
Tel : 0254853358
fontaine-les-coteaux@wanadoo.fr

Lundi de 12h00 à 14h00
Mardi de 10h15 à 12h15
Vendredi de 16h00 à 18h00

Etat civil 2023

Naissances

Tessa Taillard Léna Loyau
Papa Malik Sy Zuzanna Rudy

Mariage

Fabien Vervant avec Frédéric Ritter
Bertrand Eschbach avec Marguerite Gérard

Décès

Stéphane Touchet Serge Jouveau Francis Riddell
Monique Meusy Fernande Gley

Tarifs des concessions au cimetière

Concession : 15 ans : 60 euros 30 ans : 130 euros 50 ans : 220 euros

Columbarium : 15 ans : 250 euros 30 ans : 500 euros



SAMU



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**

Le maire Philippe BRAEM 07 87 31 65 17
1ère adjointe Nathalie PLOUX 06 87 77 90 12
2ème adjoint Claude FONTENNE 06 09 35 55 15

Retour sur 2023



14 juillet

Repas « food truck » à la carte sous le soleil, suivi du bal traditionnel avec « Ambiance Disco » et du feu d'artifice tiré par Thierry, Claude et Michael. Ce spectacle a attiré beaucoup de spectateurs .



Commémoration des armistices (1918 et 1945)

D'abord le 8 mai puis le 11 novembre, les armistices ont été célébrés comme d'habitude au monument aux morts avec nos trois drapeaux portés par Messieurs , Huard Jean Luc, Ploux Michael et Ploux Tomy.



Repas de Noël

Le samedi 09 décembre, la municipalité a organisé le traditionnel repas de fin d'année . Le repas et le service à table ont été réalisés par Rodolphe et son équipe du restaurant de l'avenue à Montoire sur le Loir.

Congrès des maires à Paris

Le mercredi 22 novembre le maire accompagné de Claude Fontenne et Fabienne Uludag ont participé au congrès annuel des maires de France. Ce déplacement a été l'occasion de rencontrer au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le ministre Marc Fesneau soucieux de garder le contact avec les élus des communes agricoles du Loir et Cher.



Vœux 2023

La cérémonie des vœux de 2023 fut en fait la première du conseil municipal actuel car la Covid 19 n'a pas permis en 2021 et 2022 de réaliser cette manifestation.

Nos deux conseillers départementaux, Mme Florence Doucet et Bernard Pillefer
M. Laurent Brillard président de la Communauté d'Agglomération territoires vendômois.

M. le Capitaine Lelan des sapeurs-pompiers de montoire.

Plusieurs gendarmes de la communauté de brigade.

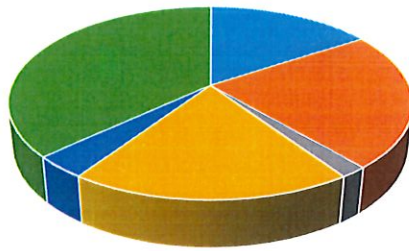
Et M. Jean-Luc Nexon et Jean-Claude Gerbaud respectivement maire de Troo et de Cellé étaient présents. Ainsi que de nombreux habitants de Fontaine.



11

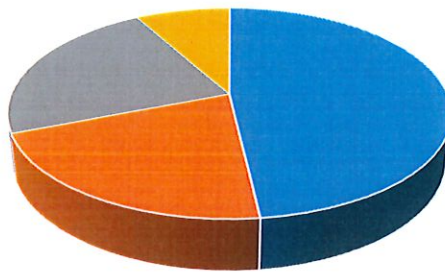


Investissement dépenses



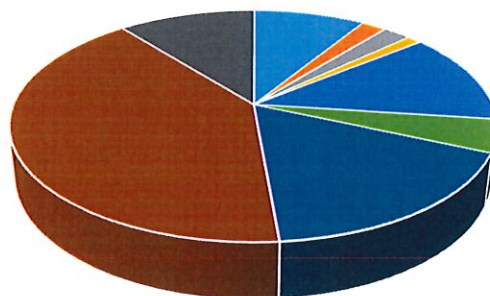
- Travaux de voirie 15.64%
- Emprunts 22.90 %
- Divers 1.86 %
- Columbarium 19.02 %
- Frais architecte 3.70 %
- Solde d'exécution déficit 36.88%

Investissement recettes



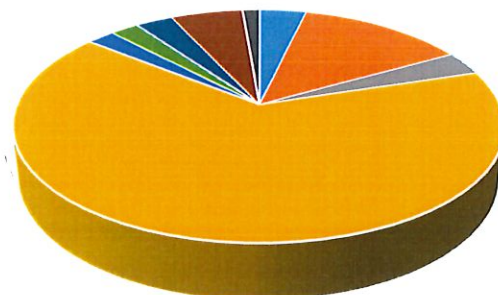
- Excédent de fonctionnement 48.11 %
- FCTVA + TA 20.90 %
- Subventions 22.75 %
- Amortissements 8.24 %

Fonctionnement dépenses



- Travaux de voirie 8.80 %
- Amortissements 1.96 %
- Assurance 2.20 %
- Intérêts d'emprunts 1.13 %
- Syvalorm 12.78 %
- Electricité+carburant 4.56%
- SIVS 17.14 %
- Personnel+élus 40.61 %
- Divers 10.82%

Fonctionnement recettes



- Syvalorm 3.64 %
- Impôts locaux 13.10 %
- Attribution comp.CATV 3.29 %
- Excédent fonct.reporté 65.60 %
- Locations 2.16 %
- Dotation forfaitaire 2.26 %
- Taxe additionnelle 2.95 %
- Divers 5.64 %
- Compens exo taxes foncières 1.36 %

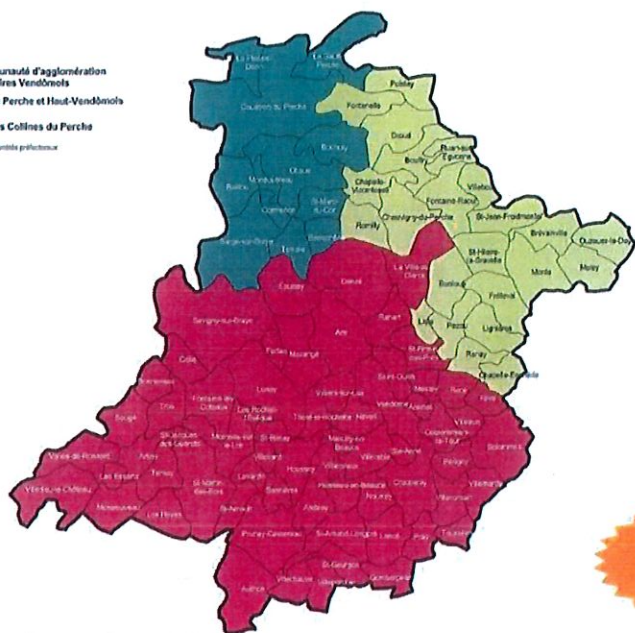
Dépenses totales cumulées : 357 015 €
 Recettes totales cumulées : 1 019 596 €

PAYS VENDÔMOIS

Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT

Communauté d'agglomération
Territoires Vendômois
CC. du Perche et Haut-Vendômois
CC. des Collines du Perche

D'après source : Arrêté préfectoral



Observatoire de l'Economie et des Territoires - Février 2019.

LE TERRITOIRE

Le Pays Vendômois est composé de 100 communes, de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ; de 2 communautés de communes : les Collines du Perche et Perche et Haut Vendômois et du Conseil Départemental. Il correspond à l'arrondissement de Vendôme, soit près de 70 000 habitants

LA STRUCTURE

Comité Syndical
112 élus titulaires

1 équipe à
votre écoute

Bureau
24 élus

LES PROGRAMMES

Le Pays Vendômois a pour objet de mettre en œuvre une politique commune de développement et d'aménagement global du territoire. Il met à disposition des collectivités des expériences de projets afin de permettre un essaimage des bonnes pratiques de développement local.



A travers le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), le Conseil Régional Centre Val de Loire accompagne financièrement le développement du Pays. Géré par le Pays Vendômois, le CRST apporte plus de 9,6 M€ de subventions aux collectivités, associations et agriculteurs sur 6 ans.



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

COT

Contrat d'Objectif Territorial

Dispositif de l'ADEME et de la Région pour accompagner et financer les projets d'énergie renouvelable : chaudière bois déchiqueté, géothermie, solaire thermique. Accessible aux entreprises, bailleurs sociaux, exploitants agricoles, collectivités.



Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de différents acteurs d'un territoire (publics, économiques, associatifs, ...). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux de l'alimentation : sociaux, environnementaux économiques, sanitaires.



Un dispositif public indépendant de proximité qui accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.



Le Pays Vendômois est engagé depuis 2023 dans le projet européen #LIFE_LET'sGO4Climate porté par la Région Centre Val de Loire. Il s'agit de mobiliser les habitants pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de soutenir des projets citoyens autour de la transition énergétique.



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

syndicatmixte@pays-vendomois.org / 02.54.89.12.20 / 7 Avenue Gérard Yvon - 41100 VENDÔME

Retrouver toutes les informations sur notre site internet :

www.pays-vendomois.org

Travaux de voirie 2023

Elargissement de la route de Lunay après le lieu-dit « La Ville »



Réparation du giratoire de la rue des noyers



Election du parlement européen de 2024



Le nouveau décret portant convocation des électeurs pour l'élection des 79 députés français au parlement européen fixe la date du scrutin, au dimanche 9 juin.

Il convient de bien noter qu'il n'y a qu'un seul tour car l'élection est à la proportionnelle.

La date limite d'inscription des nouveaux électeurs sur les listes électorales de la commune est le vendredi 3 mai 2024.

Rappels sur le rôle du parlement européen :

Le Parlement européen participe à l'adoption des actes législatifs aux côtés du conseil européen (exécutif composé des chefs d'état européens). C'est le cas, en particulier, des directives qui sont au sommet de la hiérarchie des actes juridiques européens.

le Parlement européen se prononce sur toutes les dépenses de l'UE. Il établit, avec le Conseil, le budget annuel de l'Union. En revanche, c'est le Conseil seul qui établit, à l'unanimité, la partie recettes du budget.

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne attribue au Parlement des pouvoirs de contrôle étendus :

- il peut poser à l'exécutif des questions écrites ou orales ;
- il peut recevoir des pétitions émanant des citoyens européens
- il peut créer des commissions d'enquête ;
- enfin, il peut censurer la Commission. Si la motion est votée (deux tiers des exprimés), la Commission doit alors démissionner .

Rappels sur le mode de scrutin:

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.